

La vérité sur l'avortement aujourd'hui.

[Source : Nouvelles de France]

Il ne sera plus permis de dire qu'on ne savait pas ! Sabine Faivre a choisi le moment où la gauche mortifère et totalitaire votait une loi étendant à la diffusion d'informations sur Internet le « délit d'entrave à l'avortement » pour mettre en accès libre le contenu de son livre « La vérité sur l'avortement aujourd'hui » publié en 2006, mais sur lequel l'éditeur et les médias ont gardé la plus grande discrétion.

C'est malheureusement avec la complicité passive d'une majorité de la droite – y compris de François Fillon, le candidat prétendument catholique et conservateur de la droite et du centre – que le parti socialiste et ses alliés d'extrême gauche ont pu adopter en procédure accélérée leur texte liberticide sur le délit d'entrave « numérique » à l'avortement, aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat où la « droite » a la majorité. Il est urgent de lire cette étude alors que les propos de bon sens de Marion Maréchal-Le Pen dans le quotidien catholique Présent sur les mesures à prendre dans ce domaine en cas de victoire du Front National ont été immédiatement désavoués non seulement par le chevènementiste et activiste gay Florian Philippot (ce sinistre individu qui considère que revenir sur le « mariage » et l'adoption par les duos homos n'est pas plus important que la culture du bonsaï), mais aussi par le député franc-maçon Gilbert Collard, secrétaire général du Rassemblement Bleu Marine, par David Rachline, sénateur FN et directeur de campagne de Marine Le Pen, et par Marine Le Pen elle-même qui a promis de ne revenir sur aucune des mesures adoptées depuis 40 ans par la gauche et la droite molle en matière d'avortement (« *Il n'y aura aucune modification, ni du périmètre, ni de l'accès, ni du remboursement de l'IVG.* »).

Il s'agit en fait d'un mémoire avalisé par la Faculté de Médecine de Marseille en 2002 sous le titre « La pratique de l'avortement en France, enjeux et conséquences », un mémoire rédigé dans le cadre d'un DIU (Diplôme interuniversitaire) d'éthique et que voici en accès libre :

<https://fr.scribd.com/document/332876125/Memoire-IVG-Faculte-de-Medecine-de-Marseille>

Avec en sus les appréciations du jury d'examen de la Faculté de Médecine de Marseille confirmant la qualité du travail réalisé par Sabine Faivre pour mettre à jour un système qui, déjà à cette époque, était fait pour inciter les femmes à avorter et dissuader celles qui auraient préféré, malgré les pressions de leur entourage, garder leur enfant :

<https://fr.scribd.com/document/332876822/Rapport-Jury>

Pourquoi l'avoir mis en accès libre ? Tout simplement parce que les éditeurs potentiels de cette étude avaient tendance à répondre : « J'ai le regret de vous informer que les directeurs des collections de psychologie et de sociologie ont considéré que votre ouvrage ne correspondait pas au profil de leurs collections. » (exemple réel).

Il est vrai que la réalité qui ressort de la transcription d'entretiens pré-avortement et des entretiens avec des médecins, sages-femmes, conseillères familiales et psychologues, est tout simplement terrifiante et contredit absolument le discours dominant sur le « progrès » pour les femmes qu'aurait représenté la légalisation de l'avortement. Et la situation n'a fait qu'empirer depuis. Voici ce qu'en disait Sabine Faivre le 30 septembre dernier :

*Sur la liberté d'expression, de conscience, d'information sur la question de l'avortement, il y a une montée en puissance même si cela ne date pas d'aujourd'hui. Depuis la loi Veil, **progressivement se sont mises en place des mesures interdisant petit à petit une quelconque opposition**. D'abord il y a eu le délit d'entrave qui faisait encourir une peine de prison à ceux qui voulaient entraver physiquement l'avortement. Ensuite il y a eu la notion de détresse qui a été supprimée, etc. Il y a eu tellement de mesures que je ne peux pas toutes les citer, mais depuis 2015 il y a eu la suppression du délai de réflexion, la remise en question de la clause de conscience pour les chefs de service hospitalier qui pratiquent l'IVG, l'établissement de **quotas de nombres d'avortements par rapport au nombre d'accouchements**, fixés, on ne sait pour quelle raison, à au moins 1 avortement pour 4 accouchements dans un service hospitalier, une obligation de résultat en quelque sorte. Et puis il y a eu énormément de choses avant. Par exemple sur le fait qu'on autorise les mineures à avorter sans le consentement de leurs parents, l'allongement du délai légal de l'avortement, et puis récemment, en septembre, la privation de l'objection de conscience des pharmaciens, qui ne peuvent plus objecter pour la délivrance de produits susceptibles de supprimer la vie d'un enfant, comme la pilule « du lendemain », ou le RU-486, par exemple. Cela, c'est une atteinte très grave à la liberté de conscience. Et puis récemment encore, il y a le projet de la ministre mal nommée de la Famille, pour un projet de loi sur un **délit d'entrave « numérique » à l'avortement**. En fait elle s'est rendue compte que les « pro-vie » étaient très présents, et de plus en plus, ce qui est positif d'ailleurs pour la démocratie, sur les réseaux sociaux. Ils maîtrisent parfaitement les outils Internet, ils ont développé des sites, et donc **la ministre Laurence Rossignol a décidé que ces sites étaient mensongers et faisaient de la désinformation auprès des femmes, et que donc à ce titre ces sites devaient être condamnés**. Par conséquent, il va y avoir ce **délit d'entrave numérique qui bâillonnera complètement la liberté d'expression, et surtout d'information sur l'IVG**.*

[...]

*À l'époque où j'ai fait mon enquête, le délit d'entrave à l'avortement par l'information n'existait pas et j'avais proposé aux assistantes sociales de distribuer des dépliants sur les aides possibles pour les femmes enceintes, et cela avait très bien fonctionné, parce que les assistantes sociales étaient demandeuses de ces informations. Contrairement à ce qu'on pense, toutes ne sont pas sur le modèle « avortement à tout prix ». Ces femmes ne sont pas toutes des idéologues, il y en a un certain nombre qui sont des femmes de bonne volonté, et qui étaient désireuses de proposer autre chose que l'avortement, parce qu'elles se rendaient bien compte que l'avortement est un drame et que c'est un échec pour les femmes et pour elles-mêmes, en tant qu'assistantes sociales. Du coup, dans les mois qui ont suivi, on a aussi pu avec une association d'aide aux femmes en difficultés, mettre à disposition des informations sur les aides dans la salle d'attente de l'hôpital. **Aujourd'hui, cela ne serait plus possible !***